



plu₂

plan local
d'urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

INVENTAIRE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET NATUREL (IPEN)

Plan Local d'urbanisme intercommunal approuvé au conseil métropolitain du 12 décembre 2019

INVENTAIRE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE & NATUREL (IPEN)

identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé au conseil
métropolitain du 12 décembre 2019

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET NATUREL

LOCALISATION ET IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS ET ENSEMBLES PATRIMONIAUX

Un atlas cartographique par commune, à l'échelle du 1/5 000e, localise ces éléments et ensembles. Des tableaux d'identification de ces éléments et ensembles complètent l'atlas cartographique. Afin de faciliter le repérage, ces tableaux sont organisés par commune, puis par type de patrimoine.

Chaque élément ou ensemble est ainsi identifié selon la classification patrimoniale présentée en page suivante. Celle-ci s'organise par catégorie de patrimoine, précisée si nécessaire par famille de patrimoine.

Chacun est associé à un code composé d'une lettre et d'un numéro permettant de l'identifier précisément sur le plan et dans le tableau descriptif. La lettre correspond à la famille de patrimoine à laquelle appartient l'élément ou l'ensemble repéré (cf. classification page suivante). En complément du tableau d'identification, une fiche informative pour chaque élément ou ensemble sera à terme disponible en consultation numérique.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour chaque catégorie et famille de patrimoine, les objectifs de préservation sont spécifiques car toutes ne sont pas soumises aux mêmes pressions et aux mêmes évolutions. Ces objectifs peuvent par exemple concerner les caractéristiques architecturales du bâti, l'organisation urbaine ou paysagère des secteurs à préserver, la gestion des éléments végétaux...

La protection des éléments et ensembles patrimoniaux est assurée au travers des dispositions générales du règlement du PLU. Ces dispositions ont pour objectif de préserver ou de ne pas porter atteinte au patrimoine repéré ou à son environnement, de recomposer le bien dans le respect de sa structure d'origine, ou encore de participer à sa mise en valeur.

Les dispositions réglementaires s'organisent en deux niveaux : des dispositions communes à l'ensemble de la catégorie de patrimoine, complétées par des dispositions spécifiques à chaque famille si nécessaire.

Par exemple, une maison de maître repérée à l'IPAP sera soumise aux règles communes à la catégorie « Edifice singulier » et aux règles spécifiques à la famille « édifice habité » auxquelles elle appartient.

Echelle	Nature	Catégorie	Famille	Codification	objets
Elément écologique ponctuel	Non bâti	Arbre	Arbre	A	Arbre isolé ou en bouquets arbres creux
		Jardin	Jardin	B	Jardins constitutifs d'un corridor écologique en pas japonais
Linéaire écologique	Non bâti	Linéaire permettant la circulation des espèces	Linéaire de jardin	C	Ensemble de jardins constitutifs d'un corridor écologique linéaire
			Alignement arboré, haie	D	Alignement, mail, haie arborée, ripisylve
			Canal, becque, fossé et leurs berges	E	Végétation ou ripisylve les bordant
			Accotement de voie ferroviaire, routière ou douce	F	Végétation constituant les accotements
Ensemble écologique	Mixte	Parcs et jardins en milieu urbain		G	
	Bâti	Habitat d'espèces en voie de disparition et/ou protégées bâti	Sites d'habitat et de swarming des chauves-souris bâtis	H	Tous types d'habitat et de swarming de chauves-souris en milieu urbain bâti
			Sites d'habitat et de swarming des chauves-souris non bâtis	I	Tous types d'habitat et de swarming de chauves-souris non bâtis
	Non bâti	Habitat d'espèces en voie de disparition et/ou protégées non bâti	Sites d'accueil d'espèces végétales en voie de disparition et/ou protégées	J	
			Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel	Mares et étangs et leurs abords	K
			Prairies et bocage	L	Prairies et bocages

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES ET DES FAMILLES

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE PONCTUEL

..... Arbres [A]

Cette catégorie identifie des arbres participant aux fonctionnalités écologiques du territoire.

[LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX]

de préservation sont :

- Préserver l'intégrité de l'arbre et son rôle dans la ville et le territoire
- Protéger l'environnement immédiat de l'arbre
- Préserver le rôle qu'ils jouent dans la nature en ville et la qualité du cadre de vie.

Parmi ces arbres, on compte :

► Les arbres isolés ou en bouquets

Qu'ils soient isolés ou en bouquets, les arbres constituent des lieux d'habitat, de repos ou encore de subsistance pour différentes espèces. Ils améliorent également grandement le cadre de vie des citoyens en jouant un rôle de climatiseurs naturels. Dans les milieux alluviaux, les espèces d'arbres adaptées à l'humidité créent une ripisylve qui protège les berges de l'érosion, filtre la pollution, apporte ressources et refuges aux espèces terrestres et aquatiques et régule la température.

► Les arbres creux

Un arbre creux est un arbre dans lequel une cavité s'est formée. Leur nombre diminue fortement au niveau mondial, alors même qu'ils jouent un rôle important de refuge et de ressources pour un grand nombre d'espèces. Ils peuvent servir de nichoirs, accueillir des champignons parfois microscopiques ou encore offrir un environnement favorable à l'installation de colonies d'insectes.

..... Jardins [B]

Cette catégorie identifie des jardins aux clôtures perméables au passage de la faune et dont l'ensemble crée des corridors dits « en pas japonais ».

[LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX]

de préservation sont :

- Préserver l'intégrité des jardins
- Préserver ou recréer la perméabilité à la faune des jardins

Les jardins sont souvent composés de plusieurs strates : arborée, arbustive et herbacée. De même, ils contiennent un grand nombre d'essences variées, diversité qui concourt à leur valeur écologique. La perméabilité de leurs clôtures permet à la faune de s'y déplacer en toute

liberté. Enfin, leur localisation sous forme de pas japonais au sein du territoire permet aux espèces se déplaçant dans l'air de passer de l'un à l'autre et ainsi d'y trouver les ressources suffisantes pour leur survie.

LINÉAIRE ÉCOLOGIQUE

Linéaire permettant la circulation des espèces

Cette catégorie identifie des linéaires végétalisés dont la longueur permet aux espèces de se déplacer sur de longues distances, sans risque pour leur sécurité. Ces linéaires représentent aussi de vastes espaces de pleine terre sur lesquels les espèces floristiques peuvent se développer en produisant leurs graines.

[LES OBJECTIFS GENERAUX]

de préservation sont :

- Préserver l'intégrité et la fonctionnalité du linéaire végétal permettant la circulation des espèces.

Cette catégorie comprend plusieurs familles décrites ci-dessous.

► Linéaire de jardins [C]

Un alignement de jardins présente les mêmes atouts pour les espèces que des jardins isolés, à savoir ressources, habitat et repos, tout en permettant à la faune se déplaçant de façon terrestre de passer de l'un à l'autre sur de grandes amplitudes.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Préserver l'intégrité des linéaires de jardins
- Préserver ou recréer la perméabilité à la faune des linéaires de jardins.

► Alignement arboré, haie [D]

Les alignements d'arbres ou de haies permettent aux espèces de se déplacer sur de courtes distances d'un espace de ressources, de repos et d'habitat à un autre facilement. La diversité des essences au sein même des alignements apporte une richesse supplémentaire leur permettant d'être adaptés aux besoins de différentes espèces.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Préserver l'intégrité et la fonctionnalité de l'alignement arboré ou de la haie
- Protéger leur environnement immédiat.

► Canal, becque, fossé et leurs berges [E]

Les cours d'eau, quelle que soit leur taille, forment des corridors aquatiques permettant aux espèces faunistiques et floristiques vivant dans l'eau de se déplacer. Ils jouent également un rôle important dans la régulation du climat. Leurs berges, lorsqu'elles sont végétalisées, forment des linéaires qui là encore participent du bon fonctionnement écologique du territoire.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Préserver l'intégrité des canaux, becques, fossés
- Protéger l'environnement immédiat du linéaire
- Permettre les accès et travaux nécessaires à leur gestion.

► **Accotement de voie ferroviaire, routière ou douce [F]**

Les abords directs des infrastructures de transport sont presque toujours végétalisés, du fait du recul des constructions qui y est imposé et qui en fait des délaissés. Les trames végétales qui s'y trouvent sont souvent des trames de milieux secs, ce qui renforce la diversité des milieux que l'on peut rencontrer sur le territoire. Ces grands espaces sont également propices au développement d'une végétation spontanée adaptée aux conditions climatiques en présence. Enfin, ces espaces constituent par leur longueur souvent très importante de vastes espaces de déplacement des espèces.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Assurer la continuité des voies douces
- Préserver l'environnement immédiat et la fonctionnalité de l'accotement.

ENSEMBLE ÉCOLOGIQUE

Parcs et jardins en milieu urbain [G]

Les parcs et jardins en milieu urbain, de par leur dissémination sur le territoire, participent souvent au fonctionnement écologique des corridors dits « en pas japonais ». En outre, ils jouent un rôle social très important, en amenant la nature au cœur de la ville et en permettant aux citoyens d'en profiter pleinement. Enfin, leur rôle dans la diminution des îlots de chaleur urbaine n'est plus à démontrer.

[LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX]

de préservation sont :

- Préserver le rôle écologique de certains ensembles en milieu urbain
- Préserver leur rôle de poumon vert.

Habitat d'espèces en voie de disparition et/ou protégées bâti

Certains sites présentent des caractéristiques spécifiques (configuration, éloignement du bruit de la ville, espèces déjà présentes...) qui leur permettent d'accueillir des espèces peu communes. Ces sites peuvent être bâtis, c'est-à-dire être couverts par des constructions qui jouent le rôle de gîte et d'abri pour ces espèces. C'est la rareté de celles-ci qui justifient leur inscription à un outil de protection.

[LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX]

de préservation sont :

- Préserver le rôle écologique de certains ensembles en milieu urbain.

Dans cette catégorie, on distingue à l'heure actuelle une famille.

► Sites d'habitat et de swarming des chauves-souris bâtis [H]

Les chauves-souris sont une espèce protégée à l'échelle nationale. Une étude menée sur le territoire de la métropole lilloise a permis de révéler qu'au moins 8 espèces différentes de chauves-souris sur 22, dont une à intérêt communautaire à l'échelle européenne, viennent s'y réfugier à différents moments de leur cycle de vie :

- Oreillard roux
- Murin de Natterer
- Murin de Daubenton
- Murin d'Alcathoe
- Pipistrelle de Nathusius
- Murin à oreilles échanquées (espèce d'intérêt communautaire)
- Pipistrelle commune
- Murin à moustaches

Ces chauves-souris utilisent certains sites comme sites d'habitat, mais également comme sites de swarming. En effet, durant l'automne, se produit d'importants rassemblements à l'entrée de souterrains baptisés « swarming ». Ces sites ont une fonction capitale dans la reproduction des chauves-souris, et donc dans la préservation de l'espèce.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Préserver et/ou développer le rôle d'habitat et de swarming des chauves-souris de ces secteurs.

Habitat d'espèces en voie de disparition et/ou protégées non bâti

Comme pour la précédente catégorie, ces secteurs doivent être protégés au titre qu'ils offrent les conditions suffisantes à l'accueil de populations faunistiques ou floristiques rares. La différence avec la catégorie précédente est que ces sites ne contiennent pas de bâtiments. Les espèces à protéger qui s'y trouvent peuvent vivre à même le sol, au sein ou aux abords de plans d'eau ou encore dans un ensemble de réseaux souterrains.

[LES OBJECTIFS GENERAUX]

de préservation sont :

- Préserver le caractère naturel ou agricole de ces espaces.

Cette catégorie regroupe plusieurs familles.

► Sites d'habitat et de swarming des chauves-souris non bâtis [I]

Comme pour la famille précédente, ces sites doivent être particulièrement protégés sur la métropole lilloise, au vu du grand nombre d'espèces de chauves-souris qui y ont été recensées et de leur rareté. Les secteurs de cette famille peuvent être à la fois des espaces végétalisés et arborés offrant des lieux d'habitat à ces chiroptères, ou encore des sites dont le sol regorge de puits d'accès à un vaste réseau de catiches souterraines, lieux privilégiés d'habitat et de swarming.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Préserver et/ou développer le rôle d'habitat et de swarming des chauves-souris de ces secteurs.

► Sites d'accueil d'espèces végétales en voie de disparition et/ou protégées [J]

Certains secteurs présentent une qualité de sol, une diversité d'essences végétales ou encore un climat spécifique leur permettant d'accueillir des espèces floristiques rares. Il est donc intéressant de les protéger, soit pour préserver l'espèce qui y vit déjà, soit pour déplacer une espèce vivant sur un autre site pour la protéger de la destruction de ce dernier, et ainsi compenser sa disparition.



Lille – mare

Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel

► Mares et étangs et leurs abords [K]

Les mares sont un des éléments des ensembles becques/prairies/bocages. Elles se rencontrent essentiellement dans les prairies et sont parfois bordées de saules têtards. Ces mares, qui servaient à abreuver les animaux et pour certaines les humains, n'ont plus guère aujourd'hui de rôle agricole. Dans une région où l'eau ne semble pas manquer, humains et animaux devaient se contenter des eaux superficielles pour leur alimentation. Elles sont des espaces-refuges pour la petite faune des campagnes, mais également pour tout un ensemble d'espèces faunistiques et floristiques ayant besoin de la proximité immédiate d'eau stagnante. Leur dissémination au sein d'ensembles prairiaux créent des corridors en pas japonais permettant à ces espèces de se déplacer.

La préservation d'une mare peut parfois impliquer celle de la parcelle prairiale dans laquelle se trouve la mare. En effet, la richesse biologique de la mare et une partie de son impact paysager sont liées à l'ensemble: prairie, mare, saules têtards. Ainsi, la prise en compte de la mare pourra-t-elle être ponctuellement couplée à celle de l'ensemble prairial qui l'abrite.



Les objectifs de préservation spécifiques sont :

- Préserver la fonctionnalité écologique des mares et étangs.

► Prairies et bocages [L]

Bien que rendus moins lisibles du fait de la croissance urbaine, les paysages ruraux communautaires sont variés, présentant une alternance de plaines (argileuses ou calcaires) et de vallées. Globalement peu marquées dans leur relief, ces vallées se découvrent par l'utilisation agricole des sols : prairies et bocages offrent aux regards toutes les nuances de verts. Le bocage n'est pas ici composé d'une maille serrée de grands arbres et d'arbustes. Il se rencontre essentiellement sous deux formes :

- haies arbustives (de moins en moins fréquemment entretenues par la taille) ponctuées ou non d'arbres,
- saules têtards ou peupliers accompagnant les limites de parcelles ou entourant mares et points bas.

Les terres aujourd'hui encore pâturées ou fauchées sont le plus souvent impropres aux grandes cultures comme à l'habitat en raison du caractère plus ou moins inondable ou pour le moins humide des sols. Or la fonction écologique de ces espaces n'est plus à démontrer. Outre leur richesse en matière de biodiversité, ces espaces jouent un rôle très important dans la régulation du cycle de l'eau. Ils permettent à la fois de filtrer les polluants et de limiter les risques de crue en retenant l'eau et en diminuant son débit d'écoulement. Ils limitent également l'érosion des sols grâce aux talus qui les bordent.

Les objectifs spécifiques de préservation sont :

- Préserver l'intégrité du bocage,
- Préserver les mares prairiales pour leur fonctionnalité écologique.



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

BONDUES

**B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W**

BONDUES		
Identification	Description	Argumentaire/commentaire
Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel Famille : Prairies et bocages [L]		
Numéro : L001 Désignation : Structure bocagère et mares Adresse : chemin du Pot de Fer	Structure bocagère en zone à vocation agricole protégée et préservée pour son caractère paysager. Alternance de prairies et de champs cultivés. Présence de mares. Sections des parcelles : AH n° 12 - AI 20 23 24 27 28 - AL 38 39 - AO 1 2 39	Cette structure végétale est un élément déterminant de la qualité paysagère de cette zone. Elle a également valeur de mémoire de la configuration du paysage ancien, qu'atteste le plan Terrier du XVIIIe siècle.
Numéro : L002 Désignation : Structure bocagère Adresse : rue René d'Hespel	Structure bocagère implantée en limite de propriété d'une ferme prochainement restaurée. La mare est un élément paysager caractéristique des pratiques anciennes servant au départ à la construction de la ferme.	L'ensemble haie bocagère et mare évoque le caractère d'un paysage ancien qui se raréfie, il est également un support favorisant la biodiversité. Par le maintien d'un minimum de l'ensemble de ces structures bocagères, la commune pérenniserà la variété paysagère qui caractérise son territoire.



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

HANTAY

**H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W**

HANTAY

Identification

Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel
Famille : Prairies et bocages [L]

Numéro : L001

Désignation : Prairies classées

Adresse :

Description

Prairies classées, intérêt floristique et faunistique.

Argumentaire/commentaire

Ces prairies jouxtent un bois mésophile de colorisation de dépôt des voies navigables. Dans ce milieu on observe une faune et des végétaux typiques des prairies humides.



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

LILLE

**L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W**

LILLE		Argumentaire/commentaire	
Identification		Description	
<p>Catégorie : Habitat d'espèces en voie de disparition et/ou protégées non bâti Famille : Sites d'habitat et de swarming des chauves-souris non bâtis [I]</p>			
<p>Numéro : I001</p> <p>Désignation : Site de compensation pour les chiroptères, chemin pave napoléon ancien arsenal</p> <p>Adresse : Pavé Napoléon Pavé du Moulin Chemin de l'Epine rue Bobillot</p>	<p>Le site du Chemin de Napoléon se trouve à proximité d'un site d'hibernation et de swarming de chauves-souris, le site des Rues Vertes à Villeneuve d'Ascq, site d'enjeux départementaux. Les chiroptères y utilisent un réseau souterrain de catiches pour leur hibernation et leur swarming (réunion d'accouplement) et des boisements en surface pour leur alimentation. En tout, c'est 8 espèces différentes qui ont été repérées sur l'ensemble du réseau Rues Vertes/Chemin de Napoléon : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer et l'Oreillard roux.</p> <p>Le site du Chemin de Napoléon possède un réseau de catiches souterraines présentant des conditions favorables à l'accueil des chiroptères avec trois potentiels puits d'accès au réseau de catiches, mais qui ne sont pas ouverts.</p> <p>Le site de l'ancien Arsenal se situe entre le site des rues vertes et du chemin Napoléon. Dans ce cadre il sera un élément essentiel dans la constitution du corridor écologique en pas japonais permettant aux populations de chiroptères de joindre les deux sites.</p>	<p>Le site d'hibernation et de swarming des Rues Vertes est menacé de destruction par un effondrement naturel et par des projets d'urbanisation à moyen terme. La protection du site de compensation que représente le site du Chemin napoléon et l'ancien Arsenal permettra d'anticiper cette destruction et d'offrir aux chauves-souris de nouveaux puits d'accès et boisements à proximité grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réouverture d'au moins deux puits d'accès pour retrouver la fonctionnalité de l'habitat souterrain ; - Le reboisement d'une surface identique à celle des Rues Vertes pour retrouver la fonctionnalité de l'habitat de surface. - au maintien d'un corridor 	
<p>Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel Famille : Mares et étangs et leurs abords [K]</p>			
<p>Numéro : K001</p> <p>Désignation : Bassin de la corne de Gand</p> <p>Adresse : D651</p>	<p>Le site de la Corne de Gand est constitué d'un vestige d'éléments de fortification bastionnée comptant un large fossé toujours en eaux. C'est le dernier exemple de ce genre sur le front nord. Il est la zone refuge de la faune et de la flore aquatique vestige des anciens remparts. Le niveau est légèrement fluctuant et la qualité d'eau semble correcte. Le site appartient à l'Armée et est clôturé.</p>	<p>Vestige du front nord des fortifications, la zone humide qu'il héberge a permis l'existence jusqu'à nos jours d'une petite part de la biodiversité qui existait dans les zones humides des fortifications lilloises. Dans les eaux, dans le boisement de saules environnant et dans la roselière survivent plusieurs espèces protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ' Le Triton alpestre ' Le triton ponctué 	

LILLE		
Identification	Description	Argumentaire/commentaire
<p>Numéro : K002</p> <p>Désignation : Mare à assèchement tardi-estival de la plaine Winston Churchill</p> <p>Adresse : Boulevard Robert Schuman</p>	<p>La Plaine Winston Churchill héberge une zone humide de plus de 1000 m² constituée d'une vaste mare ainsi que de plusieurs micro-mares. Les berges sont majoritairement en pente douces et la hauteur de la colonne d'eau passe de 1 mètre au printemps à 0 cm en septembre. L'eau y est de bonne qualité et la flore y est exubérante et diversifiée.</p>	<p>' La Rousserolle effarvate ' L'Oenanthe aquatique.</p> <p>Le fait que cette mare soit alimentée par les pluies et par la nappe de surface induit une très bonne qualité d'eau. La forte variation saisonnière du niveau d'eau elle-même responsable de la qualité de l'eau est propice à une flore très diversifiée dont l'habitat peu courant à herbier à Renoncule aquatique. Plusieurs espèces de plantes protégées y figurent comme l'Oenanthe aquatique et le Butome en ombelle. Plusieurs espèces d'amphibiens protégés s'y reproduisent en grand nombre comme le Triton alpestre et le Triton ponctué. Une espèce de libellule peu courante et typique des zones humides à assèchement estival s'y reproduit : le Leste fiancé, Lestes sponsa.</p>



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

QUESNOY-SUR-DEÛLE

Q
R
S
T
U
V
W

QUESNOY SUR DEULE

Identification	Description	Argumentaire/commentaire
<p>Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel Famille : Mares et étangs et leurs abords [K]</p>		
Numéro : K001	Il s'agit de 2 belles mares (d'environ 70 x 15 m) communicantes par un fossé ; situées dans un environnement agricole traditionnel encore bien préservé. Elles sont entourées de prairies naturelles, bordées partiellement de saules têtards.	A proximité immédiate se trouve également un ancien blockhaus de la guerre 14-18.
Désignation : Mares au lieu-dit Le Loup		A noter que ce site a déjà été classé site d'intérêt local à forte potentialité dans une étude menée par l'Observatoire Communautaire de l'Environnement.
Adresse : chemin du loup		La plus grande mare de Quesnoy.
Numéro : K002	Grande mare située dans une prairie naturelle avec saules.	Zone de repos pour de nombreux oiseaux aquatiques (palmipèdes, échassiers...).
Désignation : Grande mare du Petit Perle		Grande valeur paysagère.
Adresse : route de Linselles		

<p>Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel Famille : Prairies et bocages [L]</p>		
Numéro : L001	Ensemble de prairies bordées de haies et de saules têtards. Dans l'une de ces prairies se situe un ancien blockhaus (cf. description ci-jointe). De vieux arbres fruitiers poiriers Saint-Mathieu, noyers, donnent beaucoup de charme à cette zone.	Il s'agit d'un paysage très typique de notre campagne quesnoysienne qui a gardé un aspect très traditionnel. Ce paysage a été retenu comme remarquable dans une étude précédente de la CUDL.
Désignation : Prairies lieu-dit « Le Chêneau, Le Veau »		
Adresse : chemin des Trois Tilleuls		
Numéro : L002	Située entre la route de Comines et le chemin rural dit du Bas Chemin, cette zone comporte un ensemble de prairies permanentes et de mares riches en batraciens.	Située entre la route de Comines et le chemin rural dit du Bas Chemin, cette zone comporte un ensemble de prairies permanentes et de mares riches en batraciens.
Désignation : Prairies permanentes avec mares		
Adresse : le Pacau		



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

ROUBAIX

**R
S
T
U
V
W**

ROUBAIX

Identification	Description	Argumentaire/commentaire
<p>Catégorie : Habitat d'espèces en voie de disparition et/ou protégées non bâti</p> <p>Famille : Site d'accueil d'espèces végétales en voie de disparition et/ou protégées [J]</p> <p>Numéro : J001</p> <p>Désignation : Site d'accueil de la linéaire couchée</p> <p>Adresse : Ancienne voie ferrée</p>	<p>Désaffectée depuis plus de 30 ans, cette friche ferroviaire s'est largement boisée et a développé des habitats naturels variés au cœur d'une zone industrielle. Une partie du linéaire accueille la linéaire couchée (<i>Linaria supina</i>), plante protégée dont le déplacement a été rendu nécessaire par le projet saint-Sauveur sur Lille.</p>	<p>Plante annuelle de la famille des Plantaginacées, la linéaire couchée, plante inféodée aux pelouses rocailleuses, trouve sur cette friche ferroviaire et notamment les zones de ballast un habitat propice à son développement. Plante protégée à l'échelle régionale, son habitat doit être préservé.</p>



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

SAINGHIN-EN-WEPPES

S
T
U
V
W

SAINGHIN EN WEPPE

Identification	Description	Argumentaire/commentaire
<p>Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel</p> <p>Famille : Prairies et bocages [L]</p> <p>Numéro : L001</p> <p>Désignation : Zone humide Sainghin-en-Weppes</p> <p>Adresse : chemin du Paradis</p>	<p>Zone humide située entre l'extension nord de la commune et le terrain annexe. Ces terrains disposent d'une petite mare créée artificiellement. Cet espace est à la fois un poumon vert à proximité du centre-ville, mais également une zone protégée pour l'intérêt de la faune et la flore qui s'y développe.</p>	<p>Ce lieu est intéressant sur le plan écologique car il dispose à la fois d'une mare, propice à la vie, et d'arbres qui sont également un réservoir de vie animale. Il est situé en zone humide à protéger.</p>
<p>Numéro : L002</p> <p>Désignation : Près humides Sainghin-en-Weppes</p> <p>Adresse : Rue du Chevalier de la Barre</p>	<p>Près humides situés à proximité de la rue du Chevalier de la Barre, utilisés pour le bétail. Ces pâtures disposent d'une petite mare (sans doute sèche en été) autour de laquelle sont plantés de vieux saules têtards. Cet espace est à la fois un poumon vert à proximité du centre-ville, mais également un rappel au savoir-faire du passé (taille en têtards des arbres).</p>	<p>Ce lieu est intéressant sur le plan écologique car il dispose à la fois d'une mare, propice à la vie, et de vieux arbres têtards qui sont également un réservoir de vie animale. C'est l'un des derniers prés humides de la commune disposant de patrimoine naturel de ce type. Il est donc à sauvegarder de la destruction.</p>



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

WASQUEHAL

WASQUEHAL

Identification

Catégorie : Linéaire permettant la circulation des espèces
Famille : Accotement de voie ferroviaire, routière ou douce [F]

Numéro : F001

Désignation : Coulée verte
rue du triez

Adresse : rue du triez

Description

Il faut remarquer l'ensemble d'arbres et d'arbustes qui « verdissent »
cette voie très passante.

Argumentaire/commentaire

Outre le coté paysager et vert qui convient de préserver, il est indispensable de garder notamment sur la gauche cet écran naturel qui coupe de la voie rapide !



plu₂

**plan local
d'urbanisme**

WILLEMS

WILLEMS

Identification

Catégorie : Ensemble écologique en milieu agricole ou naturel
Famille : Mares et étangs et leurs abords [K]

Numéro : K001

Désignation : Source "La Willémoise"

Adresse : rue de Sailly

Description

Propriétaire en indivision Teneul Thérèse, Teneul Marie-Claire épouse Bouvaine.
Anciens locaux de la source " La Willémoise ", parcelle d'une superficie de 14 a 10.

Argumentaire/commentaire

La source " La Willémoise " a accompagné Willems de son renom pendant l'essentiel du siècle passé 1901-1983. Elle a porté à travers la distribution de son eau, le nom de la commune dans toute la métropole lilloise. De ce fait le chalet représenté sur toutes les publicités et la source représentent un patrimoine qui valorise la commune.